



CANDIDATURES SOUMISES À L'A.G.A.

Extraits de notre règlement de régie interne :

6.1 Le Conseil d'administration de la Corporation peut comprendre jusqu'à treize (13) membres.

6.2 La composition du Conseil, sauf en cas de force majeure, doit satisfaire les critères suivants :

a) au moins sept (7) postes doivent être occupés par des personnes dont le champ de compétences couvre l'éducation, dont deux sont suggérées par la CSQ et deux représentent le mouvement EVB;

b) au moins cinq (5) postes doivent être occupés par des personnes dont le champ de compétences est complémentaire à celui de l'éducation, par exemple la communication, le milieu des affaires, le développement durable, la philanthropie...

Au début de l'Assemblée générale annuelle du 19 avril 2021, le conseil sera composé de :

- **Six personnes dont le champ de compétences couvre l'éducation :**

- **Barbara Bader**
- **Laurier Caron**
- **Anne Dionne**
- **Sonya Fiset**
- **Alain Pélissier**
- **Heidi Yetman**

- **Trois personnes ayant un champ de compétences complémentaire :**

- **Mélissa Devost**
- **Diane Gaulin**
- **Mélanie St-Pierre**



6.3 Annuellement, le Conseil d'administration dresse une liste de postes à combler et une liste de candidatures. Ces listes sont envoyées aux membres de la Corporation avec l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle.

Tout membre régulier individuel de la Corporation peut soumettre sa candidature en signifiant son intérêt (par écrit ou courriel) au secrétaire de la Fondation au moins sept jours avant l'assemblée générale annuelle.

Quatre postes peuvent être comblés, dont un à deux devront être comblés par une personne dont le champ de compétences couvre l'éducation et deux à trois devront être comblés par des personnes ayant un champ de compétences complémentaire à l'éducation. La liste de candidatures soumises à l'Assemblée générale par le Conseil est composée de :

- **Odette Dallaire, dont le champ de compétences est complémentaire à celui de l'éducation. Il s'agirait d'un renouvellement.**
- **Jean-Pierre Denis, dont le champ de compétences couvre l'éducation. Il s'agirait d'un renouvellement.**
- **Thérèse Lafleur, dont le champ de compétences est complémentaire à celui de l'éducation. Il s'agirait d'un renouvellement.**
- **Christian Payeur, dont le champ de compétences couvre l'éducation. Il s'agirait d'un renouvellement.**